

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL NESTE BARONNIES



Neste Baronnies



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

*Pour examen en Conseil
Communautaire*



Date :



Article L151-5 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »



LES PRINCIPES DU PADD INTERCOMMUNAL

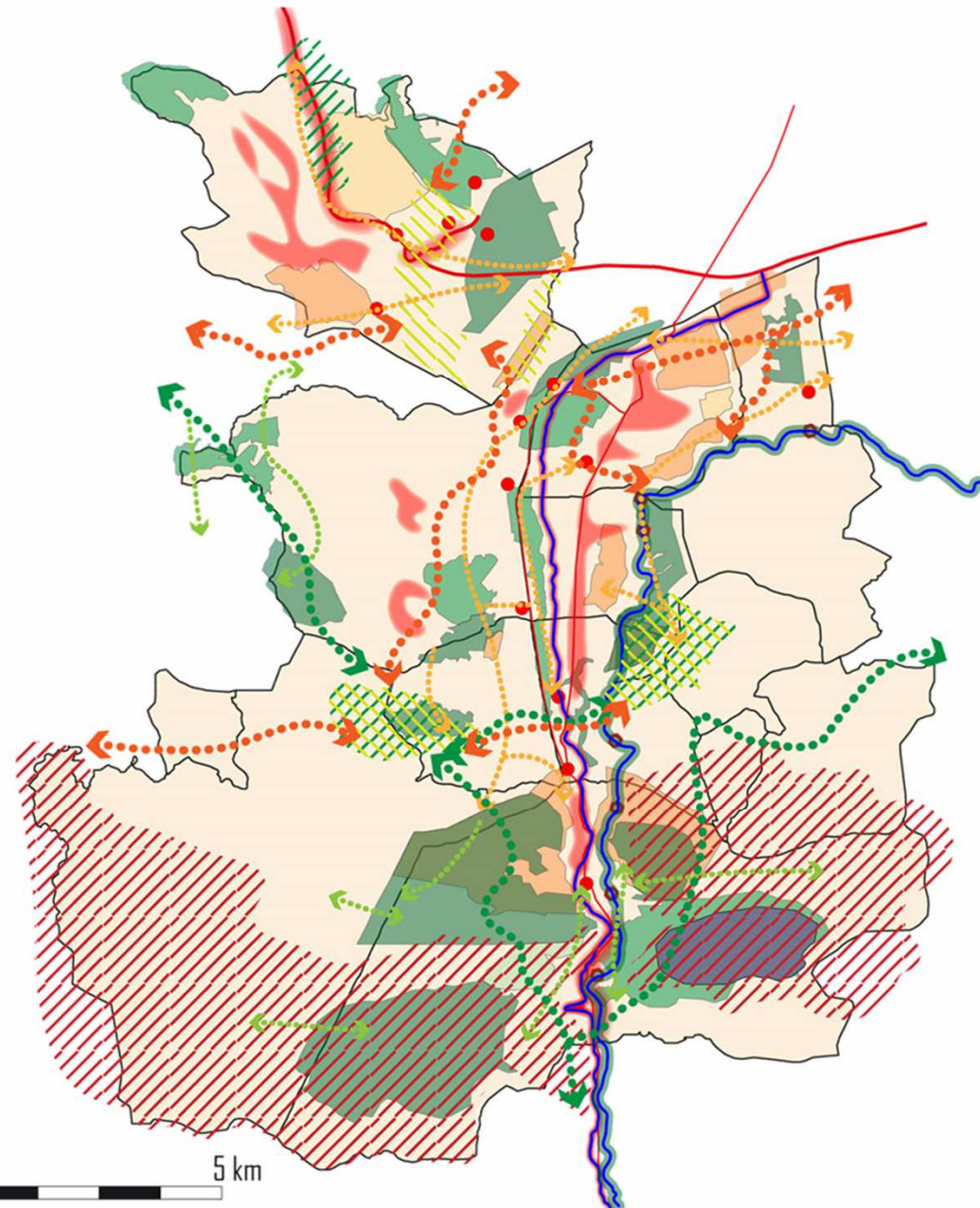


► Des réservoirs de biodiversité et les éléments naturels constitutifs des corridors à préserver

- Mettre en place les **périmètres de protection des captages** d'eau potable
- Conforter les **plantades existantes**, tant pour leur rôle de poumon vert que de lien social
- Permettre **l'exploitation des massifs boisés** gérés par l'ONF, les commissions syndicales et les collectivités locales
- Préserver les **réservoirs de biodiversité identifiés** (*NATURA 2000, ZNIEFF...*), le réseau hydrographique et ses espaces associés (*ripisylves, zones humides*) ainsi que les éléments naturels ponctuels (*bosquets, haies, etc.*) contribuant aux continuités écologiques
- Protéger strictement les espaces naturels les plus sensibles, dont les **zones humides** identifiées
- Limiter la création de nouveaux **obstacles aux continuités écologiques**, notamment à travers le maintien de coupures d'urbanisation au sein des étirements de constructions

LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS, LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Continuités écologiques**
- Corridors (communaux) sous-trame milieux boisés (en «pas japonais»)
 - Corridors (SRCE)
 - Corridors (communaux) sous-trame milieux ouverts-semi ouverts (en «pas japonais»)
 - Corridors (SRCE)
 - Corridors trame bleue (continu)
- Enjeux milieux montagne**
- Réservoir SRCE
 - Très élevé
- Enjeux milieux ouverts / semi-ouverts**
- Réservoir SRCE
 - Très élevé
 - Élevé
- Enjeux milieux forestiers**
- Réservoir SRCE
 - Très élevé
 - Élevé
 - Modéré
- Conflit avec les continuités écologiques**
- Collisions
 - Obstacle sur cours d'eau (seuils, barrages, moulins)
 - Obstacle linéaire (route/autoroute/canal Neste)
 - Obstacle surfacique (urbanisation)



► Protéger les paysages emblématiques

- Respecter l'**identité de l'architecture locale** tout en permettant de nouvelles formes d'habiter (*réglementation de l'architecture contemporaine, matériaux, intégration des systèmes d'énergie renouvelable, etc.*)
- Préserver les plus belles **perspectives sur le grand paysage** et le **bâti traditionnel isolé**

► Protéger les éléments ponctuels les plus remarquables

- Identifier et préserver les **éléments naturels ponctuels** (*bosquets, haies bocagères et reliques, arbres isolés...*) et bâtis traditionnels (*granges, lavoirs, ...*)
- Préserver les **sites et vestiges archéologiques**

► Valoriser les villages

- Mener une réflexion sur les **entrées et traversées des villages**
- Prolonger les **efforts d'aménagement et d'embellissement urbains** (*espaces publics, sécurisation des déplacements, gestion du stationnement, végétalisation, etc.*)
- Préserver les sites et les **perspectives sur les silhouettes des villages et hameaux**
- Protéger certains **jardins, potagers et cœurs d'îlots** pour offrir des espaces de respiration au cœur des espaces bâtis

▶ Protéger les biens et les personnes

- Intégrer les **risques et nuisances** présents sur le territoire : risque d'inondation (*PPRn en cours*), risques technologiques (*site SEVESO, PPRT*), secteurs d'éboulement, incendie, séisme, nuisances sonores (*A64 et RD*), transport de matières dangereuses...

▶ Adopter une stratégie d'urbanisation cohérente et vertueuse

- Ne pas compromettre les **investissements réalisés** par les collectivités (*secteur de PVR, extension et renforcement des réseaux*)
- Conforter les centralités villageoises dans le respect de leur identité, à travers une **densification douce et raisonnable des cœurs de village** et des extensions urbaines de qualité (*forme urbaine, implantation du bâti, insertion paysagère*)
- Maîtriser **l'évolution de l'habitat isolé et des secteurs d'habitat « diffus »** en permettant, tout en les réglementant, les extensions et les annexes
- Encadrer les **étirements de constructions** (*comblement des dents creuses*)

► Répondre aux besoins de la population en matière d'équipements publics et services du quotidien

- Mettre en adéquation les objectifs de développement retenus avec les **capacités des réseaux traditionnels** (*eau potable, eaux usées, eaux pluviales, défense incendie, électricité*)
- Maintenir les **services et équipements publics fondamentaux**, notamment les pôles santé de La-Barthe-de-Neste et Capvern, voire favoriser leur mutualisation (*salle des fêtes, maison des associations, installations sportives, cabinets médicaux, etc.*)
- Favoriser l'amélioration de la **desserte numérique**, en lien avec les orientations du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (*SDAN*)

► Accompagner le développement des énergies renouvelables

- Cibler et accompagner les **projets d'envergure en matière d'énergie renouvelable**, notamment les fermes solaires
- Accompagner le **potentiel du bois-énergie** (*exploitation locale du bois, chauffage des bâtiments publics et de l'habitat privé*)

► Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous les habitants

- Développer le **parc locatif privé et public** pour permettre le renouvellement de la population et maintenir les effectifs scolaires
- Appuyer les **opérations d'habitat, publiques ou privées**, destinées aux personnes âgées (*adaptation des logements, « maison senior », logements intergénérationnels*), les jeunes (*offre en petits logements*) ou encore les actifs saisonniers
- Autoriser, sous conditions, le **changement de destination d'anciens bâtiments agricoles** pour la création de logements, d'unités touristiques ou artisanales
- Inciter au **réinvestissement des logements vacants** et des maisons de village
- Diversifier les **formes urbaines** (*maisons individuelles, maisons de village, opérations groupées*)
- Maintenir l'équilibre, voire rééquilibrer pour certaines communes, **la part entre résidences principales et secondaires**
- Permettre la **reconversion des grands bâtiments traditionnels et industriels d'exception** pour de l'habitat, des activités économiques ou touristiques ou encore des équipements publics

► Une économie traditionnelle à protéger : les terres et les exploitants agricoles

- Encourager la **modernisation des pratiques et des productions** (*vente directe, circuit-court, labellisation, ...*)
- Préserver les **prairies naturelles et de fauche**
- Permettre le **maintien des bâtiments agricoles dans les villages** dans de bonnes conditions (*mises aux normes, extensions, ...*)
- Réduire les **risques de concurrence et de conflits d'usage** entre les espaces habités et agricoles (*accès aux parcelles cultivées, création d'espace tampon avec les habitations...*)
- Atteindre un **objectif de réduction de la consommation d'espace agricole, naturel et forestier** de l'ordre d'un tiers à l'horizon 2030 (*soit une moyenne 1200 m² par nouveau logement créé à l'échelle du territoire pour 1800 m² au cours des 10 dernières années*)
- Lutter contre l'étalement urbain et les étirements de constructions par une nouvelle **stratégie d'urbanisation respectueuse des usages et des besoins agricoles**

► Favoriser les implantations ponctuelles de commerces et services en tous lieux urbains

- Encourager l'**implantation de commerces, de services du quotidien et d'artisans** au sein des zones constructibles, tout en évitant les nuisances liées à certaines activités économiques
- Permettre le développement, voire l'implantation des **marchés de plein vent**

► Conforter et favoriser l'accueil d'entreprises, notamment en lien avec les pôles économiques de Lannemezan et de Capvern

- Répondre aux **besoins d'accueil d'entreprises** par une offre foncière adaptée (*juste dimensionnement*), mutualisée (*stationnement, services*) et équipée (*réseau numérique, accès routier, etc.*)
- Redynamiser la **station thermale de Capvern-les-Bains** en permettant l'extension ou le développement de certaines activités thermales ou en lien avec celle-ci
- Permettre ponctuellement l'**ouverture, la réouverture ou l'extension de carrières**, dans la limite de leurs nuisances environnementales, paysagères et sonores

► **Valoriser les atouts touristiques et de loisirs du territoire, et les mettre en synergie à l'échelle du Pays des Nestes**

- Protéger et mettre en valeur les **lieux touristiques d'envergure** (*grotte de Labastide, gouffre d'Esparros, station thermale de Capvern les bains, Pacte des Loups,...*)
- Permettre le développement des **capacités d'hébergement touristique** pour accompagner la montée en puissance de l'économie touristique et de loisirs sur le territoire
- Soutenir les **micro-productions artisanales et alimentaires locales**
- Conforter les nombreuses **activités de loisirs de plein air**, notamment les campings et les aménagements pour la pratique sportive (*murs d'escalade, canoë, pêche,...*)
- Valoriser le **patrimoine architectural, archéologique, spéléologique et naturel** du territoire
- Permettre l'émergence d'un **aménagement global du plan d'eau de La-Barthe-de-Neste**
- Favoriser la création d'**aménagements touristiques et économiques légers** à proximité des lieux touristiques situés sur des espaces naturels
- Mettre en valeur et faire redécouvrir **l'architecture de la station thermale de Capvern-les-Bains** (*notamment XIXème et années 30*)

► Développer les mobilités alternatives

- Maintenir le **service de Transport à la Demande** voire le développer sur d'autres secteurs du territoire (*ramassage scolaire, accès aux pôles de commerces et services locaux*)
- Accompagner le **développement du covoiturage** par l'aménagement d'aires spécifiques aménagées
- Sécuriser les **accès aux arrêts de bus** (*transport scolaire, lignes départementales et régionales*), notamment ceux présents le long de la RD929
- Confirmer le **rôle de la gare de Capvern**, notamment en maintenant le service de rabattement vers la station thermale

► Favoriser les déplacements doux

- Réfléchir à la **reconversion de l'ancienne voie ferrée en voie verte**, à visée touristique mais également pour des pratiques locales (*liaisons transversales possibles avec les villages de la vallée*)
- Renforcer le **maillage des sentiers de randonnées** et permettre leurs interconnexions, en s'appuyant sur les chemins ruraux et agricoles
- Favoriser la **perméabilité au sein des secteurs urbanisés**, actuels et futurs